

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2014

SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES ET DISPOSITIONS DE CLARIFICATION
DU DROIT ET DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES - (N° 2390)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
Mme Errante
(avec l'accord du gouvernement)

ARTICLE 7

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VI. – Au IV de l'article 7 de l'ordonnance n° 2012-787 du 31 mai 2012 portant extension et adaptation à Mayotte du code de l'urbanisme, le mot : « second » est remplacé par le mot : « quatrième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.